



FICHE PRATIQUE

Connaître les conditions d'adaptation de votre logement



Comment adapter votre logement pour améliorer votre confort de vie ?

Vous trouverez dans cette fiche pratique les conditions d'adaptation de votre logement à connaître.

Elogie-Siemp prend en charge et réalise les travaux d'adaptation à l'intérieur de votre logement, à votre demande, en fonction de votre situation de vieillissement ou de handicap.

Les étapes du projet

1 La formalisation de votre demande

Adressez votre demande à votre agence :

➤ via votre Espace locataire dans la rubrique « Mes demandes »,

➤ par courrier : Elogie-Siemp

8 boulevard d'Indochine
75924 Paris Cedex 19

Joignez les documents suivants :

➤ Attestation d'assurance habitation en cours de validité.

➤ Copie de votre carte nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité.

➤ Certificat médical si vous avez moins de 65 ans.

➤ Si vous êtes concerné, copie de votre carte d'invalidité ou justificatif de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Vous recevrez, sous **20 jours maximum** (si tous les documents nous ont été transmis et que vous n'êtes pas en situation de sous-occupation), un accord de principe permettant de lancer les études techniques.

2 La visite de votre domicile

Un de nos techniciens se rendra à votre domicile pour définir **les travaux adaptés à vos besoins**, en présence si nécessaire d'un ergothérapeute missionné par Elogie-Siemp.

L'intervention d'un ergothérapeute est recommandée en cas d'aménagements liés au handicap. Elle n'est pas systématique. Dans ce cas, l'ergothérapeute nous adresse uniquement ses préconisations.

3 La finalisation du projet

Une fois le projet défini et validé, Elogie-Siemp fait établir des devis par des entreprises spécialisées.

Elogie-Siemp prend en charge financièrement l'intégralité des travaux et des études nécessaires.

Cependant, les équipements mobiliers restent à votre charge, par exemple si vous souhaitez changer le meuble sous votre lavabo.

4 La réalisation des travaux

Avant d'engager les travaux, **Elogie-Siemp devra réaliser les études et diagnostics nécessaires**. Les travaux se dérouleront ensuite en veillant à ce que vous subissiez le moins de désagréments possibles.

Ils ne nécessitent pas de relogement temporaire.

Entre votre demande et la finalisation des travaux, un **délai moyen de six mois** est nécessaire.

Les conditions



Vous pouvez solliciter l'adaptation de votre logement si vous répondez aux critères suivants :

- Vous avez **plus de 65 ans, ou plus de 60 ans et disposez d'un justificatif** (présenter un certificat médical ou une carte d'invalidité).
- Vous êtes en **situation de handicap et titulaire d'un justificatif de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou d'une carte d'invalidité.**

Si, pour des raisons techniques, votre logement ne peut être adapté à votre besoin ou si vous êtes en sous-occupation avérée (par exemple une personne seule dans un T4), Elodie-Siemp pourra vous orienter, le cas échéant, sur un changement de logement.

Exemples de travaux pouvant être réalisés (non exhaustif et adaptable au cas par cas)

- Remplacement de la baignoire ou d'une douche inadaptée par une douche accessible.
- Installation d'un pare-douche et siège de douche.
- Installation de barres d'appui et de toilettes adaptées.
- Remplacement ou ajout de faïence suite aux travaux.
- Installation de prises électriques rehaussées.
- Motorisation des volets.
- Installations spécifiques pour les personnes malentendantes ou malvoyantes (interphonie, etc.).

Contacts utiles pour trouver des aides

► La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- Paris : 01 53 32 39 39
- Essonne : 01 60 76 11 00
- Hauts-de-Seine : 01 41 91 92 50
- Val-de-Marne : 01 43 99 79 00
- Yvelines : 01 30 21 07 30

► La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)

Sous certaines conditions, la CNAV peut vous accorder une aide financière pour réaliser des aménagements dans votre logement :
www.lassuranceretraite-idf.fr

► Le Centre Communal d'Action Sociale de votre commune ou service de votre département

► Votre assurance complémentaire santé



Vos contacts

► **Votre gardien ou votre gardienne,**
dont le numéro de téléphone se trouve
dans le hall de votre immeuble.

► **Le Service Relations Locataires**
au **01 40 47 55 55**
du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30.

**Votre Espace
locataire**



extranet.elogie-siemp.paris

